



## Mariage à la Polynésienne

Destination-phare des voyages de noces, Tahiti et ses îles attirent de nombreux couples en quête de romantisme. La Polynésie est tout un univers où le rêve et la réalité se rejoignent. Pour décor, un lagon turquoise et au loin l'océan bleu marine frangé - des îles bordées de sable étincelant avec l'ombre des cocotiers penchés, couchers de soleil dans une atmosphère magique propice à un romantisme, entretenu depuis des siècles avec ses coutumes, symboles et ses rites.

Les inconditionnels d'un amour romantique vont donc faire de cette étape primordiale - le mariage ou simplement l'union du couple - le point de départ de toute une vie : c'est pourquoi la cérémonie traditionnelle du mariage "à la Tahitienne" est certainement le plus beau cadeau que puissent s'offrir les futurs ou nouveaux époux, en voyage de noces, pour fêter la reconfirmation de leurs vœux ou simplement pour un anniversaire.

Depuis juin 2009, un nouveau texte de loi vient d'être adopté et facilite désormais le mariage civil des ressortissants étrangers : ces derniers ne sont plus obligés de séjourner en Polynésie française au moins 1 mois avant la date du mariage. La condition de résidence est remplacée par le dépôt d'un dossier auprès du maire de la commune choisie au moins un mois avant le mariage. Les futurs mariés étrangers doivent également informer le consulat de leur pays et s'assurer de la présence d'un traducteur-interprète assermenté.

A Tahiti et dans ses îles, une jolie coutume s'est installée depuis quelques années: échanger ses vœux au paradis de l'amour!